

THESE DE DOCTORAT

NANTES UNIVERSITE

ECOLE DOCTORALE N° 639

Droit et Science politique - Pays de la Loire

Spécialité : *Droit privé*

Par

« Samuel Habib A. SAGBOHAN »

**« Le droit du travail et la transformation des pratiques de
gestion des ressources humaines au Bénin »**

Thèse présentée et soutenue à Nantes, le 22 juin 2026

Unité de recherche : Droit et Changement Social (DCS) – UMR CNRS 6297

Rapporteurs avant soutenance :

Clotaire MOULOUNGUI,	Maître de conférences – Université du Littoral Côte d'Opale
Rosaline WOROU,	Professeure en Sciences de gestion – Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), Dakar

Composition du Jury :

Attention, en cas d'absence d'un des membres du Jury le jour de la soutenance, la composition du jury doit être revue pour s'assurer qu'elle est conforme et devra être répercutée sur la couverture de thèse

Président :	Prénom Nom	Fonction et établissement d'exercice (8)
(à préciser après la soutenance)		
Examineurs :	Clotaire MOULOUNGUI,	Maître de conférences – Université du Littoral Côte d'Opale
	Rosaline WOROU,	Professeure en Sciences de gestion – (CESAG), Dakar
	Gilles HUTEAU	Professeur des universités - ENHSP
	Jean-Yves KERBOURC'H	Professeur des universités – Nantes Université
Dir. de thèse :	Augustin EMANE	Maître de conférences – Nantes Université

Titre : Le droit du travail et la transformation des pratiques de gestion des ressources humaines au Bénin

Mots clés : pratiques de gestion des ressources humaines, modèle arbitraire, flexibilité, réforme, contextualisation, néolibéralisme

Résumé : la contextualité du droit du travail béninois par rapport à son environnement nécessite l'analyse des institutions juridiques concernées, à l'aune des pratiques de gestion des ressources humaines prévalentes au Bénin. L'observation desdites pratiques ou modèles de gestion des ressources humaines permet en effet d'embrasser des données plus holistiques que la simple dimension culturelle et a conduit à constater la prépondérance de pratiques arbitraires de gestion des ressources humaines corroborées par les statistiques de l'administration du travail. En cohérence avec ces chiffres, le droit positif béninois est caractérisé en général par une fragilité de la condition salariale. En dépit d'un tel contexte, les dernières réformes opérées par le législateur promeuvent une flexibilité accrue dans le dessein annoncé et toujours attendu, de favoriser la création d'emplois.

Les motivations exposées par les réformateurs reprennent peu ou prou le champ lexical des institutions financières internationales dont les fondements théoriques s'enracinent dans le néolibéralisme promu par le courant Law and economics. L'inadaptation des perspectives de ce courant insufflé d'ailleurs, est patente, tant il conduit à l'extrême, la flexibilisation d'institutions juridiques qui n'assuraient guère déjà la protection du travailleur béninois. Des perspectives ont été esquissées pour contribuer à atténuer l'arbitraire du modèle de gestion des ressources humaines et améliorer l'ambivalence du droit du travail béninois en contemplant du nécessaire équilibre entre les parties, condition de la justice sociale.

Title : Labour law and the transformation of human resource management practices in Benin

Keywords : human resource management practices, arbitrary model, flexibility, reform, contextualisation, neoliberalism

Abstract : The contextual relevance of Beninese labour law in relation to its environment requires an analysis of the legal institutions concerned in light of prevailing human resource management practices in Benin. Observation of these practices or human resource management models allows for a more holistic view than the simple cultural dimension and has led to the observation of the predominance of arbitrary human resource management practices, confirmed by labour administration statistics. In line with these figures, Beninese positive law is generally characterised by fragile employment conditions. Despite this context, the latest reforms introduced by the legislature promote greater flexibility with the stated and always awaited purpose of fostering job creation.

The motivations put forward by the reformers broadly echo international financial institutions' rhetoric, whose theoretical foundations are rooted in the neoliberalism promoted by the Law and Economics school. The unsuitability of this movement's perspectives, which has been imported from abroad, is obvious, as it takes to extremes the flexibilisation of legal institutions that already did little to Beninese workers' protection. Prospects have been outlined to help mitigate the arbitrariness of the prevailing human resources management model and improve Beninese labour law ambivalence, with a view to achieving the necessary balance between the parties, a prerequisite for social justice.